



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**DEMANDE  
DE**

**TITRE D'IDENTITÉ  
RÉPUBLICAIN**

**ET DE**

**DOCUMENT DE CIRCULATION  
POUR  
ÉTRANGER MINEUR**

- Préfecture  
 Sous-Préfecture  
 Haut-commissariat (1)



Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE.

NB: Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du Haut-commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par l'administration)

Catégorie:  
Documents présentés  
et justificatifs:

Photo  
d'identité

timbre fiscal  
DCEM

**MINEUR BÉNÉFICIAIRE:**

NOM PATRONYMIQUE: \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE (2): \_\_\_\_\_

PRÉNOMS (3): \_\_\_\_\_

SEXE:  M  F NATIONALITÉ: \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE : \_\_\_\_\_ À: \_\_\_\_\_

DÉPT \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

DOMICILE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE: \_\_\_\_\_

**Je soussigné, DEMANDEUR, déclare sur l'honneur:**

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de  père,  mère,  tuteur (4)  
- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE: \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se)  , de veuf (ve)  , autre nom d'usage  (4) \_\_\_\_\_

PRÉNOMS (3) \_\_\_\_\_

SEXE  M  F NATIONALITÉ \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

DÉPT \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

DOMICILE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

- **identité** de l'autre parent, à remplir obligatoirement pour le TIR, (4)   
du parent résidant à l'étranger mandatant le demandeur, pour le DCEM (4):

NOM PATRONYMIQUE \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se)  , de veuf (ve)  , autre nom d'usage  (4) \_\_\_\_\_

PRÉNOMS (3) \_\_\_\_\_

SEXE  M  F NATIONALITÉ \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

DÉPT \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

DOMICILE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

**- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.**

Date, Signature du demandeur Signature de l'autre parent (1) (6) Date Signature du bénéficiaire

(1) Uniquement pour le Titre d'identité républicain

(2) Le "NOM D'USAGE" désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance). Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les "PRÉNOMS" sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil

(4) Cocher la case utile

(5) Uniquement pour le Document de circulation

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

## **Titre d'Identité Républicain (TIR) Document de Circulation pour Étranger Mineur (DCEM)**

**Les demandes de TIR et de DCEM se font uniquement par voie postale**

ATTENTION: Depuis le 5 janvier 2009 (et en application du décret n.°2009-2 du 2 janvier 2009), la délivrance, le renouvellement et la fourniture de duplicata des documents de circulation délivrés aux étrangers mineurs devient payante. Lors du retrait de chaque titre, vous devrez impérativement acquitter, sous la forme de timbres **fiscaux**, la somme de 45€.

### **Pour une PREMIÈRE DEMANDE le dossier doit être constitué des pièces suivantes :**

- ▶ l'imprimé **cerfa n°11203\*02** rempli et signé par le ou les parents ;
- ▶ Passeport **en cours de validité** OU passeport des parents sur lequel figure le mineur, **en cours de validité** : photocopie des pages relatives à l'état civil, photos, dates de validités, VISA et tampon date d'entrée en France ;
  - ▶ Titre de voyage pour les réfugiés et apatrides du mineur, **en cours de validité** OU titre de voyage des parents sur lequel figure le mineur, **en cours de validité** : photocopie des pages relatives à l'état civil, photos, dates de validités, VISA et tampon date d'entrée en France ;
  - ▶ acte de naissance Copie Intégral (**obligatoire** si l'enfant est né en France) ou photocopie intégrale du livret de famille (si nécessaire, les documents doivent être traduit par un traducteur agréé par les Tribunaux Français);
  - ▶ 2 photos d'identité de moins de 3 mois au format L 35 x H 45 mm. Le fond doit être uni, de couleur claire:bleu clair ou gris clair. **Le fond blanc est interdit.**
  - ▶ pour les enfants de moins de 3 ans: photocopie de toutes les pages du carnet de santé renseignées ou certificat de la crèche ;
  - ▶ pour les enfants de plus de 3 ans : le certificat de scolarité de l'année en cours ou/et l'ensemble des certificats de scolarité depuis l'arrivée en France ;
  - ▶ photocopie d'un justificatif de moins de trois mois du domicile des parents ;
  - ▶ photocopie du titre de séjour en cours de validité du ou des parents ;
  - ▶ **en cas de divorce, de tutelle ou de délégation de l'autorité parentale** : photocopie de la décision de justice prononcée par un juge français ou décision d'un juridiction étrangère traduite en français (ex : kafala) par un traducteur agréé ;
  - ▶ **mineur ayant un ou ses deux parents ou tuteurs français** : carte nationale d'identité française ou certificat de nationalité française ;
  - ▶ **mineur bénéficiaire de la procédure de regroupement familial** : photocopie du contrôle médical de l' O.F.I.I. (anciennement ANAEM et OMI)

**▶ MINEURS ALGÉRIENS NÉS A L'ÉTRANGER** (autres que, enfants de réfugiés politiques, entrés sous couvert d'un VISA D ou entrés par regroupement familial) **doivent être entrés en France avant l'âge de 10 ans ET justifier d'une résidence habituelle d'au moins 6 ans** ; photocopie du carnet de santé et/ou de tous les certificats de scolarité depuis l'entrée en France.

Si le dossier est INCOMPLET, il vous sera retourné accompagné d'un courrier vous réclamant les documents manquants.

### **Envoi du dossier :**

- ▶ le dossier complet doit être envoyé, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'aide de

l'enveloppe qui vous a été remise à cet effet (ne pas envoyer les timbres fiscaux, à remettre le jour du retrait).

## **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ AU DEMANDEUR**

### **Retrait des TIR / DCEM :**

- ▶ après réception de votre dossier, celui-ci sera contrôlé.
- ▶ le délai de traitement est de 45 jours à compter de la réception en Préfecture du dossier complet.
- ▶ **passé ce délai, vous devez vous présenter à la Préfecture au pré-accueil (rez-de-chaussée), avec votre enfant (présence obligatoire), muni des documents suivants:**
  - de vos passeport et titre de séjour,
  - du passeport sur lequel il figure,
  - de 45€ sous la forme de timbres **fiscaux**,
  - de l'accusé de réception.

## **AUCUNE CONVOCATION NE VOUS SERA ENVOYÉE**

**Le dossier de RENOUVELLEMENT de TIR/DCEM doit être constitué des pièces suivantes :**

- ▶ l'imprimé cerfa n°11203\*02 rempli et signé par le ou les parents ;
- ▶ Passeport **en cours de validité** OU passeport des parents sur lequel figure le mineur, **en cours de validité** : photocopie des pages relatives à l'état civil, photos, dates de validités, VISA et tampon date d'entrée en France ;
  - ▶ Titre de voyage pour les réfugiés et apatrides du mineur, **en cours de validité** OU titre de voyage des parents sur lequel figure le mineur, **en cours de validité** : photocopie des pages relatives à l'état civil, photos, dates de validités, VISA et tampon date d'entrée en France ;
- ▶ le certificat de scolarité de l'année en cours ;
- ▶ photocopie du titre de séjour en cours de validité du ou des parents ;
- ▶ photocopie d'un justificatif de moins de trois mois du domicile des parents ;
- ▶ photocopie du TIR ou du DCEM ;
- ▶ acte de naissance Copie Intégral (obligatoire si l'enfant est né en France) ou photocopie intégrale du livret de famille (si nécessaire, les documents doivent être traduit par un traducteur agréé par les Tribunaux Français);
- ▶ 2 photos d'identité de moins de 3 mois ;

Si le dossier est INCOMPLET, il vous sera retourné accompagné d'un courrier vous réclamant les documents manquants.

### **Envoi du dossier :**

- ▶ le dossier complet doit être envoyé, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'aide de l'enveloppe qui vous a été remise à cet effet (ne pas envoyer les timbres fiscaux, à remettre le jour du retrait).

## **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ AU DEMANDEUR**

### **Retrait des TIR / DCEM :**

- ▶ après réception de votre dossier, celui-ci sera contrôlé.
- ▶ le délai de traitement est de 45 jours à compter de la réception en Préfecture du dossier complet.
- ▶ **passé ce délai, vous devez vous présenter à la Préfecture au pré-accueil (rez-de-chaussée), avec votre enfant (présence obligatoire), muni des documents suivants:**
  - de vos passeport et titre de séjour,
  - du passeport sur lequel il figure,
  - **ancien DCEM ou TIR,**
  - de **45€ sous la forme de timbres fiscaux,**
  - de l'accusé de réception.

## **AUCUNE CONVOCATION NE VOUS SERA ENVOYÉE**